

INFO

Mesures relatives au contexte sanitaire

Au moment de la mise à l'impression de cette convocation, nous savons que l'application des règles exceptionnelles de réunion et de délibération de l'Assemblée générale figurant dans l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 a été prolongée à nouveau jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

Dans le cas de la survenue de nouvelles mesures gouvernementales, à posteriori de l'envoi de cette convocation, nous privant de tenir cette assemblée en présentiel, l'information sera donnée immédiatement sur la page d'accueil du site internet www.aipvr.com et par retour de mail pour les personnes inscrites.

En respect des consignes sanitaires recommandées, **le nombre de participants est limité à 25.**



Pour assister à la séance

Il est impératif :

- De nous retourner le **bulletin-réponse** joint au plus tard le 24 juin 2021.
- De vous équiper **OBLIGATOIREMENT** d'un masque et de gel hydroalcoolique (désinfection des mains).
- De respecter les gestes barrières, et annuler votre participation en cas de symptômes évocateurs de la Covid19.
- Dans le cadre des consignes sanitaires et pour réduire au strict minimum les personnes présentes, les accompagnants ne sont pas acceptés.